



POLYNÉSIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

Fiche de poste n°06/2026_
DIR 12 CLASSES ET +

Fiche de poste N° : 06/2026_DIR 12 CLASSES ET +	Poste : DIRECTEUR D'ÉCOLE de plus de 12 classes
Descriptif et contexte du poste	Écoles de plus de douze classes implantées dans tous les archipels de Polynésie française.
Missions générales	Activités principales : Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique éducative du Pays et des textes officiels, le candidat devra assurer les missions dévolues au directeur d'école. Eu égard à la taille des écoles concernées (plus de 12 classes), une attention particulière sera portée sur les compétences suivantes : • faire connaître et faire partager les objectifs de l'institution scolaire ; • coordonner et impulser la réflexion et la mobilisation de l'équipe pédagogique autour du projet d'école (élaboration, suivi, bilan annuel), • veiller à la continuité et à la cohérence des pratiques pédagogiques et éducatives au sein de l'école : progressivités des apprentissages dans chaque cycle d'enseignement, continuités inter et intra-cycles, prise en compte de la diversité des élèves, évaluation de leurs apprentissages et acquis, suivi de leur parcours. • animer une équipe : utiliser les compétences individuelles et en organiser la complémentarité ; • mettre en place un fonctionnement en équipe et faire prévaloir un principe de cohérence dans le travail collectif ; • impliquer la communauté éducative et les partenaires dans l'action de l'école ; • favoriser l'intégration des personnels dans une équipe.
Qualifications, connaissances et Compétences requises	Pour pouvoir accéder à ce poste, le candidat doit réunir les conditions suivantes • Être directeur d'école en poste à titre définitif ou être inscrit sur la liste d'aptitude à la direction d'école. • Être titulaire du CAFIPEMF est un atout supplémentaire. Le candidat devra faire preuve : • de qualités pédagogiques affirmées afin d'assurer efficacement :

	• le relais de la mise en œuvre de la politique éducative du pays ; • la responsabilité des enseignements dispensés dans chaque classe ; • l'animation et le pilotage du projet d'école ; • l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers ; • d'ouverture et de dialogue pour entretenir un partenariat constructif et profitable aux élèves ; • d'une réelle aptitude à animer une équipe et à gérer les conflits internes ou externes ; • de loyauté vis-à-vis de l'institution : signaler et rendre compte en temps et en heure ; • d'autorité pour défendre les intérêts et prérogatives de l'école, autant que nécessaire. Une attention particulière sera portée sur les compétences de management requises afin d'instaurer une communication relationnelle sereine avec les partenaires de l'école et de fédérer le personnel enseignant dans une dynamique d'équipe et de projet.
Affectation	Selon le poste obtenu au mouvement. Il convient de participer au mouvement de direction d'école.
Modalités de recrutement et dépôt des candidatures	> Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant : - Fiche de candidature portant l'avis du supérieur hiérarchique. - Curriculum vitae. - Lettre de motivation. Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au bureau des ressources humaines du 1er degré (BRH1) : brh1@education.pf > Les candidats seront convoqués pour un entretien (25') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant et d'un IEN. Les candidats des îles passeront l'entretien via TEAMS. > L'entretien se déroulera en deux temps : - exposé des motivations du candidat (5') ; - questionnement de la commission (20') <u>Date et lieu des entretiens</u> : A partir du 03 décembre 2025, à la DGEE, site de Tuterai Tane